

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2022-196
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Matière : Domaines de
compétences par thèmes

Sous matière : Politique de la
ville-habitat-logement

OBJET :
**OPERATION CŒUR
DE VILLE N° 2022-
12- PROJET
AMENAGEMENT
HOPITAL
REMPARTS –
ACQUISITION
DANS LE CADRE
DE LA
CONVENTION
D'ANTICIPATION
FONCIERE EPF
OCCITANIE**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL EN
DATE DU : 15 SEPTEMBRE
2022

AFFICHAGE EN DATE
DU : 15 SEP. 2022

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN
DATE
DU 27 SEP. 2022

Séance du Conseil Municipal du jeudi 22 septembre 2022
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,
François DEMANGEOT, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL,
Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL,
Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Michel
RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Nicolas
ASENSIO-VERGNES, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Audrey
GAIANI, Karole CAFFIER, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL,
Martine LACOMBE

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Evelyne GUILHEM Donne procuration à Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES,
Jean-François VERONIN-MASSET Donne procuration à Denis
BOUILLEUX,
Pierre BARBAUD Donne procuration à Patrick MAUGARD,
Sabine CHABERT Donne procuration à Chantal BARTHES,
Delphine SANTINI Donne procuration à Philippe GREFFIER,
Préscillia GRANIER Donne procuration à Bernard GRIMAUD,
Gérard MONDRAGON Donne procuration à Karole CAFFIER,
Adrien ROUZAUD Donne procuration à Hélène GIRAL,

Secrétaire : Madame Audrey GAIANI

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement réalisé en partenariat avec la société ALOGEA, l'EPF Occitanie et la Ville, sur le secteur « Hôpital Remparts » dans le cadre de l'appel à projet « reconquête des friches ».

Par convention signée le 20 novembre 2018, et complétée par un avenant du 4 octobre 2019, l'EPF Occitanie a pour mission de répondre aux opportunités foncières sur le secteur « centre ancien », susceptibles d'accueillir une restructuration urbaine par la création de logements locatifs sociaux.

Une négociation amiable a été engagée par l'EPF Occitanie pour acquérir les dernières parcelles nécessaires à la réalisation de ce projet, appartenant à Madame BELTRAMONE, figurant ainsi au cadastre :

AH 609	rue des Remparts	00 ha 00 a 60 ca
AH 636	8 rue des Remparts	00 ha 00 a 90 ca

Suite à l'accord trouvé avec la propriétaire pour un prix d'acquisition fixé à 5 000.00 Euros, et conformément à l'article 4.2 de la convention, il convient de donner un accord sur les conditions de la vente.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation d'approuver l'acquisition par l'EPF au prix de 5 000.00 Euros et de signer le PV de remise en gestion des biens préalablement à la cession à intervenir entre l'EPF Occitanie et la société ALOGEA.

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux Enseignement Supérieur, en date du 20 septembre 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE l'acquisition par l'EPF Occitanie, pour le compte de la Commune, des parcelles cadastrées section AH n°609 et 636 matérialisées sur le plan joint à la présente, au prix de 5 000 Euros,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la signature du PV de remise en gestion des biens acquis par l'EPF Occitanie,

PRECISE que les parcelles seront vendues par l'EPF Occitanie à la Société ALOGEA dans le cadre de la réalisation du projet.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 22 septembre 2022

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le
26 SEP. 2022
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
26 SEP. 2022
Par publication le :
27 SEP. 2022
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 26/09/2022
Reçu en préfecture le 26/09/2022
Affiché le **27 SEP. 2022**
ID : 011-211100763-20220922-DB2022196-DE